

BIBLIOTHÈQUE D'
HUMANISME
ET
RENAISSANCE

TRAVAUX ET DOCUMENTS

TOME LXXXIV



LIBRAIRIE DROZ S.A.

GENÈVE

2022

© Copyright 2022 by Librairie Droz S.A., 11, rue Massot, Genève.

Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.

L'(Les) auteur(s) de ce document a/ont l'autorisation d'en diffuser vingt-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de leur institution.

Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation écrite de l'éditeur.

Merci de contacter droz@droz.org <http://www.droz.org>

Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin, t. VIII, Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1543, publié sous la dir. de la Fondation de l'Encyclopédie de Genève, avec l'appui logistique des Archives d'État de Genève, texte établi et annoté par Sandra CORAM-MEKKEY, Catherine SANTSCHI, Christophe CHAZALON, Amélie ISOZ, Geneviève GROSS, Sonia VERHNES RAPPAZ et Hadrien DAMI, Genève, Droz, 2021, 849 p.

L'année 1543 peut être perçue comme s'inscrivant à Genève dans une période de transition, au point que les éditeurs laissent entendre qu'elle pourrait même paraître dès lors «ennuyeuse». Sur le plan politique, les Genevois achèvent en effet, sous la supervision des arbitres bâlois, leurs négociations avec Berne qui portent en particulier sur le partage de souveraineté sur les territoires de Thiez, de Saint-Victor et du Chapitre; mais ces négociations n'aboutiront vraiment qu'au début de l'année suivante, avec la signature du «Départ de Bâle». Sur le plan ecclésiastique, la situation est stabilisée par l'adoption des ordonnances de novembre 1541 et les conflits entre le Consistoire et le Petit Conseil au sujet du contrôle du pouvoir d'excommunier n'ont pas encore commencé. Les nombreuses dissensions politiques internes que la ville a connues depuis son émancipation de la domination savoyarde se sont aussi momentanément apaisées, même si des tensions se font tout de même encore ressentir. L'apaisement relatif qui s'observe sur les terrains politique et ecclésiastique s'explique sans doute par le fait que les Genevois et leurs autorités sont durant cette année accaparés par d'autres préoccupations que leurs luttes intestines : l'épidémie de peste qui avait fait son entrée dans la cité au mois de septembre 1542, s'était certes calmée durant l'hiver, mais elle s'était brutalement réveillée au mois d'avril suivant. Les capacités de réactions des magistrat et des ministres face à la dissémination de la maladie et à ses ravages sont alors rudement mises à l'épreuve. Pour les pasteurs en particulier, la crise met en jeu leur capacité à assurer la continuité de l'accompagnement spirituel des malades, notamment à l'hôpital des pestiférés. On mesure le danger que représente l'épidémie et la crainte qu'elle soulève parmi les pasteurs confrontés à l'obligation d'assumer leur rôle auprès des mourants atteints de peste lorsqu'on les voit admettre, à la séance du 5 juin 1543, que «nul d'eulx n'ont la constance d'allé à l'hospital pestilencial, combien que leur office porte de servir à Dieu et à son Eglise, tan en prosperité que en neccessité, jusque à la mort» (p. 284). Si l'année 1543 n'offre donc guère de bouleversement en raison de l'épidémie, sur le plan de l'histoire des registres du gouvernement genevois, elle a toute son importance. C'est en effet à ce moment-là que le corpus des registres du Conseil se scinde en deux séries avec, d'une part, le «livre du Conseil de la cité de Genève contenant les affaires du public et commun d'icelle» et, d'autre part, le «livre des choses particulières concernant les faits des particuliers». Seule la première série, celle qui exclut donc les affaires individuelles, fait l'objet de la présente édition.

L'ensemble de ces circonstances propres à l'année 1543, ainsi que plusieurs autres objets qui émaillent les procès-verbaux du Petit Conseil

(règlementations des boutiques et des auberges, des pâtisseries et meuniers, régulation du commerce du blé et de la viande, questions de l'administration des territoires ruraux dépendant de la ville, de l'exercice de la justice, des fortifications, de la monnaie et des dimensions religieuses et morales de la vie de la cité, de l'administration de l'assistance publique et de l'enseignement) sont résumés dans la longue introduction qui précède la transcription des trois registres manuscrits (R.C. 36, R.C. 37 et R.C. 38) qui couvrent l'année 1543. L'introduction et la transcription de ces trois registres constituent le premier volume de cette édition, tandis que le deuxième volume comporte un important dossier de près d'une centaine de pièces annexes, complété, comme d'habitude, par un glossaire et un index très détaillé puisqu'il s'étale sur un peu plus d'une centaine de pages. Les pièces annexes présentent pour l'essentiel de nombreux documents tirés de la correspondance du gouvernement genevois ou rédigés à l'occasion des négociations avec Berne (instructions diplomatiques données aux représentants genevois, traductions de textes qui font l'objet de la négociation). On relèvera cependant, dans cet abondant dossier de sources, la présence de documents qui ont trait à l'administration de la peste à Genève, dont les ordonnances de mai 1543 sur l'hôpital des pestiférés ainsi que la liste des personnes décédées dans cet hôpital entre le 8 septembre et le 23 novembre 1543. L'appareil critique de cette édition ressemble à celui des précédents volumes de la collection des *Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin*: les notes ont principalement pour fonction de situer un certain nombre de figures apparaissant dans les procès-verbaux, de signaler les passages déjà publiés dans d'autres éditions et d'éclairer les circonstances de certaines affaires à la lumière d'une documentation externe aux registres. Les références à la littérature secondaire qui s'est intéressée à l'histoire genevoise de cette année 1543 y demeurent cependant rares, comme dans les précédents volumes. Dans une recension des deux précédents volumes de la collection des *Registres du Conseil de Genève*, j'avais déjà regretté l'absence de tout renvoi à la littérature anglo-saxonne parmi le matériel historiographique mobilisé pour éclairer le texte, alors même que de nombreux historiens s'exprimant en anglais ont produit, à partir des sources du XVI^e siècle genevois, des travaux fondamentaux pour notre connaissance de cette période. Apparemment, cette observation a conduit à des adaptations dans le huitième tome de la collection. Mais apparemment seulement. La bibliographie mentionne certes quelques travaux de nos collègues anglo-saxons, selon un choix qui paraît cependant arbitraire (pourquoi n'y figure par exemple pas ceux de William Naphy ou de Jeff Watt pourtant centraux pour cette période?). Mais les études anglophones mentionnées dans la bibliographie, à l'exception de deux publications de Robert M. Kingdon, ne sont nulles part mobilisées: elles ne figurent ni dans les notes de l'introduction, ni dans celles qui accompagnent la transcription du registre. Sur ce plan, on constate donc également une grande continuité avec les précédents volumes de l'édition des *Registres du Conseil de Genève*.